

## **VILLE de SAINT VAAST LA HOUGUE**

-----  
**COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE**  
**DES QUESTIONS SOUMISES À DÉLIBÉRATION**

### **Séance du Conseil Municipal du 10 Juillet 2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT, le DIX du mois de JUILLET, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la salle Max -Pol Fouchet , sous la Présidence de **M. Gilbert DOUCET, Maire.**

**Etaient présents** : **M. Gilbert DOUCET, Maire,**  
**Mme Brigitte LEGER-LEPAYSANT, Mme Yolande JORE, M. Philippe LE BORGNE, Mme Ginette NOURY, Adjoints au Maire,**  
**Messieurs Serge LEBUNETEL, Jean-Luc MOULIN, Samuel MARIE, Conseillers Municipaux délégués,**  
**M. Bertrand OLIVERES, Mmes Anne-Marie GUIRCHOUX, Eva LETERRIER, Brigitte ROULLÉ, Mrs Mathieu AUBAUD (jusqu'à 21H25), Yann LEPETIT, Conseillers Municipaux,**

**Absents excusés** : M. Gilbert Larsonneur, Mme Iréne Puig (pouvoir à M. Philippe Le Borgne), M. Jean-Marc Parmentier (pouvoir à M. Gilbert Doucet), Mme Murielle Beffrey (pouvoir à Mme Yolande Jore), Mme Elisa Avoine (pouvoir à Mme Brigitte Roullé).

Formant la majorité des Membres en exercice.

**Mme Brigitte LEGER-LEPAYSANT** a été désignée Secrétaire de séance.

-----  
**Date de convocation : 06/07/2020**

**Nbre de Conseillers en exercice : 19**

**Nbre de Conseillers présents : 14 (jusqu'à 21h25) puis 13**

**Nbre de Conseillers votants : 18 (jusqu'à 21h25) puis 17**

# VILLE DE SAINT VAAST LA HOUGUE

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le VENDREDI 10 JUILLET 2020 à 20 heures 30

### COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DES QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION

#### A - Affaires financières

##### Le budget communal :

- 1) Compte administratif 2019 de la commune
- 2) Compte de gestion 2019 de la commune
- 3) Affectation des résultats 2019 de la commune
- 4) Vote du budget communal 2020
- 5) Amortissements 2020
- 6) Admissions en non-valeur

##### Le centre logistique de débarque :

- 7) Compte administratif 2019 du centre de débarque
- 8) Compte de gestion 2019 du centre de débarque
- 9) Affectation des résultats 2019 du centre de débarque
- 10) Budget primitif 2020 du centre de débarque
- 11) Amortissements 2020 du centre de débarque
- 12) Versement aide 2018 du centre de débarque à la CCI ouest-Normandie

#### B - Affaires communales

- 13) Participation financière aux fonds d'aide aux jeunes et fonds de solidarité pour le logement
- 14) Frais de déplacement des bénévoles de la médiathèque

#### C - Ressources humaines

- 15) Création d'un poste.

#### A-Affaires financières

##### Le Budget Communal

#### 1) Compte administratif 2019 de la Commune

Il est proposé à l'assemblée d'approuver les résultats du compte administratif 2019 :

- En section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 2.291.519,59 € et les recettes à 2.541.159,74 €.

L'excédent de fonctionnement pour 2019 est donc de 249.640,15 € auquel il faut ajouter un excédent 2018 de la Commune reporté de 1.258.587,20 €

Soit un excédent cumulé de 1.508.227,35 €.

- En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 1.438.024,63 € et les recettes à 1.602.315,81 €. L'excédent d'investissement pour 2019 est donc de 164.291,18 € auquel il faut ajouter le déficit 2018 reporté de la Commune de 398.285,08 € soit un déficit cumulé de 233.993,90 €.
- Les restes à réaliser au 31/12/2019 de la section d'investissement s'élèvent à 0€ en recettes et 207.000,00 € en dépenses.
- Le besoin de financement est de 440.993,90 € à la section d'investissement.

Le conseil municipal **ADOpte**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte administratif 2019.

## 2) Compte de gestion 2019 de la Commune

Il est proposé à l'assemblée d'approuver les résultats du compte de gestion 2019 du Receveur, dont les montants sont identiques à ceux du compte administratif 2019.

Le conseil municipal **ADOpte**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte de gestion 2019.

## 3) Affectation des résultats 2019 de la Commune

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019,  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

SECTION	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESULTATS DE L'EXERCICE 2019	A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 398.285,08€	+ 164.291,18€	- 207.000,00€ + 0€	- 207.000€	440.993,90€
FONCTIONNEMENT	1.258.587,20€	249.640,15€			1.508.227,35€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Décide** d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	1.508.227,35€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	440.993,90 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1.067.233,45 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

#### 4) Vote du Budget communal 2020

Le budget primitif 2020 est soumis pour approbation au conseil municipal.

Il est présenté en équilibre à la section de fonctionnement en dépenses et en recettes à la somme de 3.221.693 €.

La section d'investissement est équilibrée, en recettes et en dépenses, à la somme de 1.942.918 €.

Le Conseil municipal, à la majorité des membres présents ou représentés, 14 voix pour, 3 abstentions (Mme Brigitte Roullé, M. Yann Lepetit, Mme Elisa Avoine), **VALIDE** le budget primitif 2020.

#### 5) Amortissements

Compte-tenu de la vente de la machine à peinture et de sa sortie de l'actif, il est nécessaire de procéder en 2020 à l'amortissement des trois années restantes, à savoir 3x 543 € soit 1.629 €.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal **VALIDE** les amortissements proposés.

#### 6) Admissions en non valeur

Monsieur le Comptable du Trésor informe le Conseil Municipal qu'il n'a pu procéder au recouvrement de certaines créances, en raison de la carence des débiteurs, pour un montant de 1.413,44 €.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser l'admission en non-valeur de ces créances.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2020.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal **AUTORISE** l'admission en non-valeur de ces créances pour la somme de 1.413,44 €.

### Le Centre logistique de débarque

#### 7) Compte administratif 2019 du Centre de Débarque

Il est proposé à l'assemblée d'approuver les résultats du compte administratif 2019 :

- En section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 32.733,10€ et les recettes à 25.326,32 € auxquelles on ajoute l'excédent 2018 de 13.751,11 €. Le résultat pour 2019 est donc un excédent de 6.344,33 €
- En section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 15.832 € et les recettes à 11.593 € auxquelles il convient d'ajouter l'excédent 2018 de 58.048,73 €. L'excédent d'investissement pour 2019 est donc de 53.809,73 €.

Le conseil municipal **ADOpte**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte administratif 2019 du centre de débarque.

#### 8) Compte de gestion 2019 du Centre de Débarque

Il est proposé à l'assemblée d'approuver les résultats du compte de gestion 2019 du receveur, dont les montants sont identiques à ceux du compte administratif 2019.

Le conseil municipal **ADOpte**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte de gestion 2019 du centre de débarque.

## 9) Affectation des résultats 2019 du Centre de Débarque

Considérant qu'en 2019 la section de fonctionnement présente un excédent de 6.344,33 €, et la section d'investissement un excédent de 53.809,73 €, il convient de reporter la totalité de l'excédent de fonctionnement, à la section de fonctionnement du BP 2020, en recettes à l'article 002.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **VALIDE** l'affectation des résultats proposée.

## 10) Budget primitif 2020 du Centre de Débarque

Le budget primitif 2020 est soumis pour approbation de l'assemblée.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes:

- à la section de fonctionnement à la somme de 30.674 €
- à la section d'investissement à la somme de 68.153 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **ACCEPTTE** le budget primitif 2020 du Centre de débarque.

## 11) Amortissements - Centre de Débarque

Il est proposé au conseil municipal d'amortir :

désignation des biens	imputation	Durée	subventions acquises	amortisst 2020	amort. sub ant	valeur nette comptable
2138. Centre logistique de débarque	1313	30	42 736,44	1 425,00	8 550,00	32 761,44
2138. Centre logistique de débarque	1312	30	33 144,80	1 105,00	4 420,00	27 619,80
2138. Centre logistique de débarque	1313	30	49 566,69	1 652,00	6.608,00	41 306,69
2138. Centre logistique de débarque	1317	30	130 464,96	4 349,00	17 396,00	108 719,96
2138. Centre logistique de débarque	1312	30	32 566,78	1 086,00	3.258,00	28 222,78
2138. Centre logistique de débarque	1317	30	103 949,85	3 465,00	10.395,00	90 089,85
<b>SOUS TOTAL CPTÉ 1313</b>			<b>392 429,52</b>	<b>13 082,00</b>	<b>50 627,00</b>	<b>328 720,52</b>

AMORTISSEMENTS	
amortissements 13912-040	2 191,00 €
amortissements 13913-040	3 077,00 €
amortissements 13917-040	7 814,00 €
amortissements 777-042	13 082,00 €

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil municipal **VALIDE** les amortissements proposés.

## **12) Versement aide 2018 du Centre Logistique de Débarque à la Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest Normandie**

Les comptes du Centre de Débarque de 2018 de la CCI Ouest Normandie sont déficitaires, la convention avec la CCI prévoit "qu'au vu de la situation établie chaque année, et si celle-ci présente une situation déficitaire, la commune s'engage à étudier le versement d'une aide complémentaire d'un montant maximum de 2 000 €."

Afin de régulariser, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le versement de cette aide complémentaire d'un montant de 2 000 € à la CCI Ouest Normandie, cette aide n'ayant pas été versée en 2019, conformément à ce qui avait été convenu entre M. AUGER et M. Le Directeur Financier de la CCI.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal **AUTORISE** le versement de cette aide.

## **B - Affaires communales**

### **13) Participation financière aux fonds d'aide aux jeunes et fonds de solidarité pour le logement:**

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser l'adhésion de la commune à des fonds sociaux moyennant les cotisations suivantes :

- 0,60€/habitant pour 1819 habitants soit 1091,40€ en 2020 au titre du fonds de solidarité pour le logement (FSL)
- 0,23€/habitant pour 1819 habitants soit 418,37 € en 2020 au titre du fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal **AUTORISE** l'adhésion de la commune à ces fonds sociaux.

### **14) Frais de déplacement des bénévoles de la médiathèque**

Les personnes bénévoles participant à l'activité de service public de la commune peuvent prétendre au remboursement des frais engendrés par leur participation à des actions liées à l'activité du dit service.

Le conseil municipal est appelé à autoriser la prise en charge des frais de déplacement, selon le forfait applicable aux personnes fonctionnaires de l'Etat, au profit des bénévoles de la médiathèque qui sont amenés à se déplacer pour l'activité de la médiathèque (action de formation, réunion, etc..) sur présentation d'un état de frais de déplacement et d'un ordre de mission.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal **AUTORISE** la prise en charge des frais de déplacement des bénévoles de la médiathèque.

## **C - Personnel communal**

### **15) Création d'un poste au tableau des emplois**

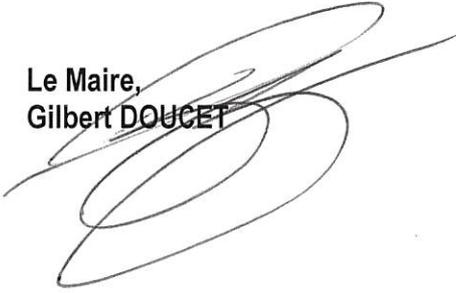
Considérant la nécessité de pourvoir, sur un emploi permanent, le poste de comptable au sein de la collectivité, il est proposé la création d'un emploi de Rédacteur à temps complet à compter du 1er Septembre 2020.

A la majorité des membres présents ou représentés, 14 voix pour, 3 voix contre (Mme Brigitte Roullé, M. Yann Lepetit, Mme Elisa Avoine), le conseil municipal **AUTORISE** la création d'un poste de Rédacteur au tableau des emplois de la commune.

La séance est levée à 22h45.

Fait à Saint-Vaast-la-Hougue,  
Le 15 Juillet 2020.

Le Maire,  
Gilbert DOUCET

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right. The signature is positioned to the right of the printed name 'Gilbert DOUCET'.